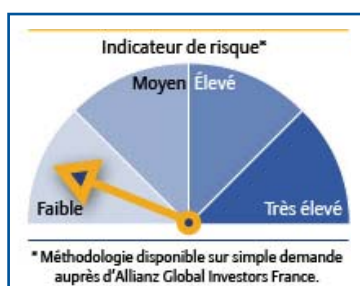


Fiche produit

Allianz Sécurité

Monétaire -
zone euro



Pour une valorisation de vos liquidités à court terme en limitant la prise de risque

SICAV investie sur le marché monétaire, Allianz Sécurité vise la valorisation

de votre capital à court terme en privilégiant la sécurité.

Son objectif est d'obtenir une rémunération proche de l'indice de référence des placements monétaires au jour le jour, l'EONIA.

La politique de gestion mise en œuvre permet une progression régulière de la valeur liquidative tout en assurant une totale liquidité de votre placement.

Allianz Sécurité offre le choix entre la capitalisation et la distribution des résultats (distribution d'un dividende annuel).

Orientation des placements et univers d'investissement

L'équipe de gestion va en permanence chercher à investir sur des titres monétaires de la meilleure qualité possible, sur des maturités courtes et offrant le meilleur couple rendement/risque financier et extra-financier possible.

Le FCP dispose d'une liquidité permanente importante, qui est renouvelée rapidement du fait de la durée de vie moyenne de 90 jours maximum des investissements.

Les choix d'investissement opérés par la gestion vont porter principalement sur des instruments à taux fixe ou indexés sur des références monétaires (Titres de Créances Négociables), ainsi que sur des instruments à taux révisable de durée courte (Floating Rate Note) de maturité courte.

Enfin, la faible sensibilité du portefeuille aux taux, comprise entre 0 et 0,25, permet une adaptation rapide aux évolutions du marché monétaire.

L'expertise reconnue d'Allianz Global Investors France

Allianz Global Investors France est un acteur majeur en gestion monétaire, cette position reposant sur la performance et la régularité de son expertise dans ce domaine.

Un processus d'investissement rigoureux

La gestion monétaire applique une approche macro économique pour établir des choix d'investissement (approche « top-down »).

• Analyse fondamentale

L'analyse fondamentale macro-économique permet d'anticiper les évolutions de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne et leur impact sur la partie courte de la courbe des taux.

De multiples sources de recherche, internes et externes, sont exploitées à cette fin (analyse des indicateurs économiques et financiers, des taux forwards).

• Stratégie de placement

Les anticipations sur la politique monétaire permettent ensuite de définir les choix de l'horizon d'investissement, ainsi que le type de support utilisé (taux variable/fixe).

• Sélection des titres

La sélection des titres est effectuée suivant leur profil rendement/risque et selon des critères multiples : notation interne des émetteurs privés, diversification des risques, conditions de marché (écarts de rendement, liquidité...).

• Contrôle des risques

Un suivi détaillé de la structure du portefeuille est effectué par la gestion et le contrôle interne.

Il assure le respect des ratios réglementaires et des règles prudentielles internes (risque de signature).

Allianz 
Global Investors

Atouts du FCP

- Une valorisation du capital à court terme privilégiant la sécurité
- Une volatilité quasi nulle
- Une progression régulière de la valeur liquidative
- Un choix d'affectation des résultats : capitalisation ou distribution des revenus

Risques principaux du FCP

L'OPCVM n'offrant pas de garantie, il suit des fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Le FCP sera principalement exposé aux risques suivants : risque de taux - Risque sectoriel taux - Risque de crédit - Risque spécifique aux ABS et MBS.

Pour en savoir plus, consulter le prospectus complet du FCP.

Forme juridique : SICAV de droit français (Conforme à la directive européenne)

Classification AMF : monétaire court terme

Date d'agrément AMF : 2 août 1990

Code ISIN : C : FR0010117341 - D : FR0010117416

Durée de placement recommandée : 3 mois

Indice de référence : EONIA capitalisé jour

Frais de gestion : 0,299 % TTC maximum de l'actif net

Commission de souscription maximale : néant

Commission de rachat maximale : néant

Conditions de souscription/rachat : les souscriptions, rachats et les échanges d'actions « C » et « D » sont centralisés chaque jour à 12h30.

Les demandes de souscription, de rachat et d'échange sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Valorisation : quotidienne au cours de clôture, à l'exception des jours fériés légaux

Valeur liquidative d'origine : 1 524,49 euros

Décimalisation de part Libellé de la devise : Euro

Affectation des résultats : Actions « C » : Capitalisation - Actions « D » : Distribution

Dépositaire : Société Générale - 50, bd. Haussmann, 75009 Paris

Adresse de la Société de Gestion : Allianz Global Investors France - 20, rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09

Mise à jour le 01/12/2011

Allianz Sécurité est un fonds commun de placement (FCP) régi par les lois françaises et agréé par l'autorité de tutelle (AMF) en tant qu'OPCVM respectant les règles de la directive européenne 85/611/CE. Les risques de l'OPCVM sont définis de manière détaillée dans le prospectus.

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Avant toute décision d'investissement, l'investisseur devrait consulter son conseiller financier pour évaluer et s'assurer de l'adéquation de l'investissement en fonction de sa situation, de son profil de risque et de ses objectifs. Document non contractuel.